



# 2025

## ANNEXES

### RAPPORT ANNUEL

**RRSPPN**  
Régime de rentes de la sécurité  
publique des Premières Nations



**FNPSP**  
First Nations Public Security  
Pension Plan

# TABLE DES MATIÈRES

**03** Rendement des placements  
par catégorie d'actifs

**10** États financiers  
de la caisse de retraite

11 Rapport de l'auditeur  
indépendant

14 État de l'actif net disponible  
pour le service des prestations  
de la caisse de retraite

15 État de l'évolution  
de l'actif net disponible  
pour le service des prestations  
de la caisse de retraite

16 Notes complémentaires  
aux états financiers

# RENDEMENT DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS

## A. TITRES À REVENU FIXE

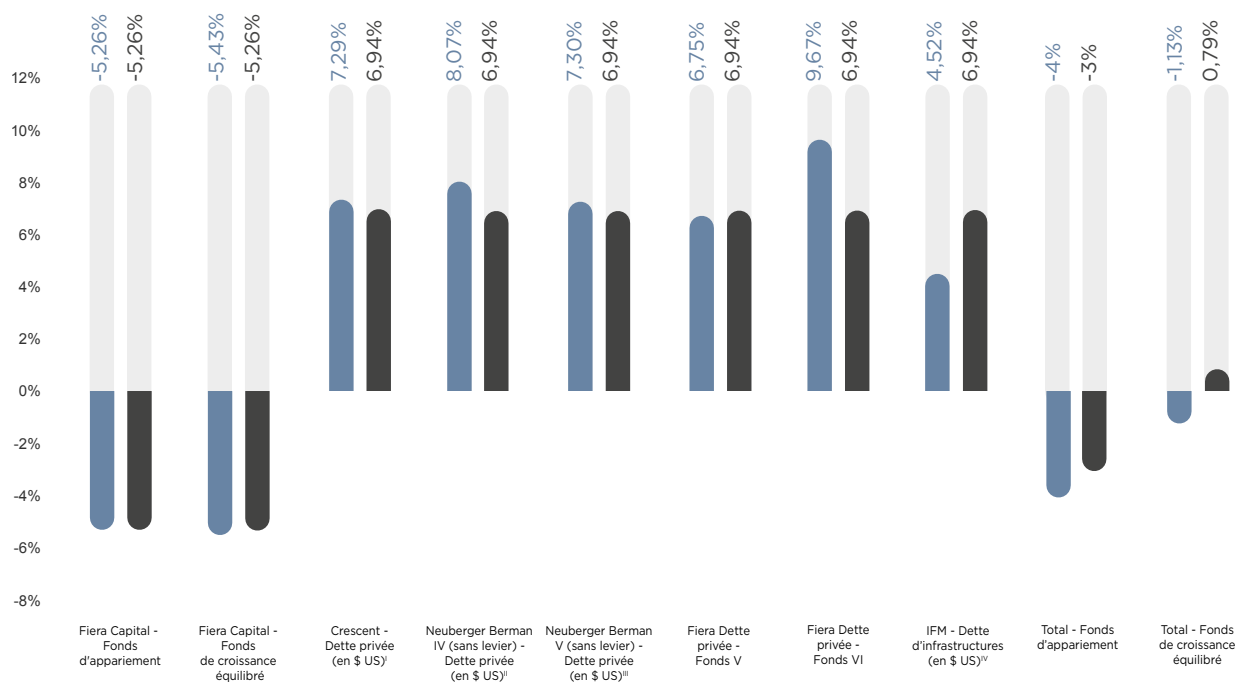
Pour les titres à revenu fixe canadien, l'année 2025 a été marquée par une pentification de la courbe comme décrit dans la section « Les marchés boursiers en 2025 ». Pour sa part, la Réserve fédérale américaine a baissé la fourchette cible de son taux directeur qui était de 4,25 % à 4,50 % en début d'année, à une fourchette de 3,50 % à 3,75 %.

Le portefeuille de titres à revenu fixe du fonds d'appariement a affiché un rendement de -4,0 % avec une valeur retranchée de 1,0 % par rapport au rendement du portefeuille de référence. Le portefeuille de titres à revenu fixe du fonds de croissance a quant à lui affiché un rendement de -1,1 % avec une valeur retranchée de 1,9 % par rapport au rendement du portefeuille de référence. Ces valeurs retranchées s'expliquent principalement par l'effet de la devise sur la performance des gestionnaires en dette privée.

Au 31 décembre 2025, les placements en titres à revenu fixe étaient gérés par Fiera Capital, IFM, Crescent et Neuberger Berman. Des mandats de dettes privées sont mis en place depuis 2015 afin de bonifier le rendement du portefeuille. Le déploiement de capital pour des montants engagés dans les dernières années s'est poursuivi en 2025.

Avec des actifs de 427,7 M\$ pour la Fiducie globale, cette catégorie d'actifs représente une cible de 80 % pour le Fonds d'appariement et de 20 % pour le Fonds de croissance équilibré.

## PERFORMANCE EN TITRES À REVENU FIXE POUR L'ANNÉE 2025



I Rendement de 2025 de 2,3% en devise canadienne.

II Rendement de 2025 de 3,0% en devise canadienne.

III Rendement de 2025 de 2,3% en devise canadienne.

IV Rendement de 2025 de -0,3% en devise canadienne.

● Rendement

● Indice

## B. PORTEFEUILLE ÉQUITÉ

Au cours de l'année, le portefeuille de marchés boursiers a été renommé « portefeuille Équité » à la suite du reclassement des placements privés au sein de cette catégorie d'actifs afin de mieux refléter leur profil de risque comparable. Des modifications ont été apportées au portefeuille Équité comme décrit dans la section « Politique de placement ».

Au 31 décembre 2025, le portefeuille Équité représente une cible de 47 % du Fonds de croissance équilibré, soit 10 % en actions canadiennes, 12 % en actions américaines de grande capitalisation, 11,5 % en actions internationales de grande capitalisation, 5 % en actions mondiales faible volatilité, 1,75 % en actions américaines de petite capitalisation, 1,75 % en actions internationales de petite capitalisation, 3,5 % en actions de pays émergents et 1,5 % en placements privés. La valeur marchande du portefeuille Équité représente environ 36 % des actifs globaux de la Fiducie globale à la fin de l'année 2025.

### 1. Actions canadiennes

L'indice S&P/TSX a offert un rendement de 31,7 % sur l'année 2025. Pour le marché canadien, les rendements ont été variables par secteur. Le secteur ayant connu le meilleur rendement est celui des matériaux (100,7 %), en grande partie grâce à la montée du prix de l'or et des métaux précieux. Le secteur des soins de santé (0,4 %) a connu le rendement le plus faible de l'année.

Les actions canadiennes sont gérées par Fidelity. Le portefeuille d'actions canadiennes de la Fiducie globale a affiché un rendement global de 25,0 %, avec une valeur retranchée de 6,6 % par rapport à l'indice de référence (Composé S&P/TSX). La valeur retranchée du gestionnaire est principalement expliquée par sa sélection de titres dans le secteur des matériaux.

### 2. Actions mondiales

Cette section couvre les actions mondiales qui incluent également les actions mondiales à faible volatilité, les actions américaines et les actions internationales.

L'indice MSCI Monde net en dollars canadiens a offert un rendement de 15,4 % sur l'année 2025. La performance des marchés mondiaux a toutefois été marquée par une forte volatilité au cours de l'année. Les secteurs ayant connu le meilleur rendement sont ceux liés aux titres des « sept magnifiques » soit les services de communications (30,1 % en devises locales) et des Technologies de l'information (21,5 % en devises locales). Les sept titres en question, tous listés sur la bourse américaine, ont expliqué environ 50 % du rendement total du marché américain pour 2025. Le secteur des services financiers (24,6 % en devises locales) a également affiché une solide performance, soutenu par les gains enregistrés par les grandes banques américaines et européennes.

À la suite de la révision du portefeuille en marchés boursiers, le mandat d'actions mondiales de PineStone a été totalement liquidé le 18 décembre 2025. Au cours de la période, la stratégie a généré un rendement de 9,7 %, soit une valeur retranchée de 5,0 %. Cette sous-performance s'explique principalement par la sélection de titres dans les secteurs des services financiers, des produits industriels et des soins de santé.

En cours d'année, le mandat d'Amundi en actions mondiales a été reclassé dans la catégorie d'actifs des actions mondiales à faible volatilité afin de mieux refléter son profil de gestion. Dans ce contexte, son indice de référence est passé du MSCI Monde net en dollars canadiens à l'indice personnalisé MSCI Monde à faible volatilité net en dollars canadiens du gestionnaire. La stratégie a généré un rendement de 13,3 %, soit une valeur ajoutée de 6,0 %.

Le contexte de marché en 2025, fortement dominé par la performance d'un nombre restreint de titres, a été un environnement difficile pour plusieurs stratégies en gestion active; la majorité des gestionnaires actifs ayant enregistré une valeur retranchée.

### **3. Actions mondiales de petite capitalisation**

Cette section couvre les actions mondiales de petite capitalisation qui incluent également les actions américaines de petite capitalisation et les actions internationales de petite capitalisation.

Le mandat de Mawer en actions mondiales de petite capitalisation a été terminé le 9 octobre 2025 en raison de plusieurs enjeux jugés significatifs. En 2025, jusqu'à la terminaison du mandat, le fonds de Mawer a généré un rendement de 13,3 %, soit une valeur retranchée de 0,8 % par rapport à son indice de référence, le MSCI Monde petite capitalisation net en dollars canadiens. Les sommes issues de la liquidation du mandat ont ensuite été réinvesties à parts égales dans les fonds négociés en bourse (FNB) BlackRock Russell 2000 et BlackRock MSCI EAFE Small Cap, lesquels ont affiché des rendements respectifs de -1,3 % et 0,5 % pour la dernière portion du trimestre. Dans l'ensemble, la catégorie d'actif des actions mondiales de petite capitalisation a généré un rendement de 12,9 % en 2025, soit une valeur retranchée de 1,4 % par rapport à son indice de référence, le MSCI Monde petite capitalisation net en dollars canadiens.

### **4. Performance en actions de pays émergents pour l'année 2025**

Les actions de pays émergents sont gérées par JP Morgan. Les actions de pays émergents ont généré un rendement de 30,6 % avec une valeur ajoutée de 3,3 % par rapport à son indice de référence (MSCI Marchés émergents net en dollars canadiens). La valeur ajoutée provient principalement de la sélection de titres dans les secteurs des services financiers et des technologies de l'information.

### **5. Placements privés**

Au 31 décembre 2025, les gestionnaires en placements privés étaient Future Standard (anciennement Portfolio Advisors) et Neuberger Berman. Aucun montant n'a encore été appelé en 2025 par Neuberger Berman. De plus, comme le fonds de Portfolio Advisors est en démarrage, la performance du gestionnaire n'est pas encore représentative et n'est donc pas présentée. Compte tenu de la nature de cette catégorie d'actif, l'exposition sera augmentée progressivement selon les appels de capitaux.

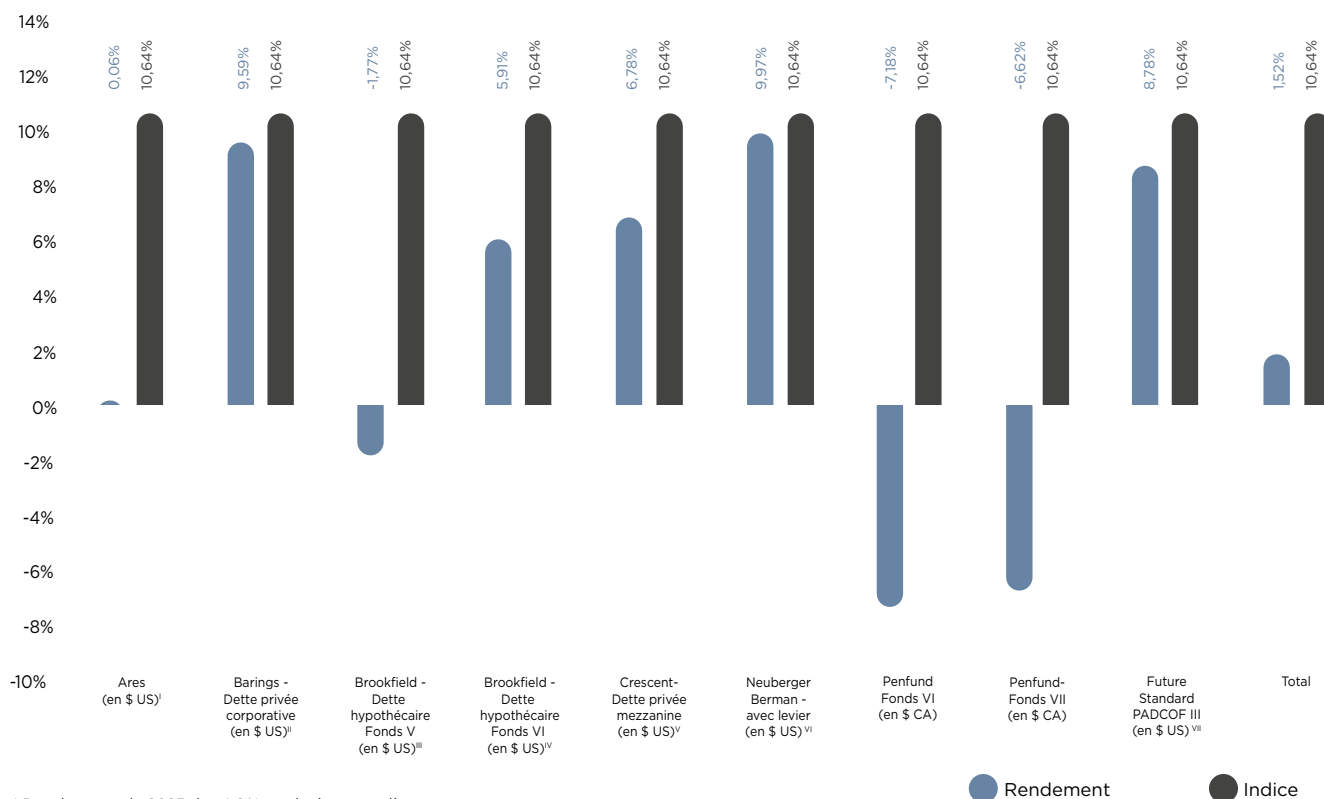
## C. PLACEMENTS ALTERNATIFS

Les répartitions cibles en dette alternative à haut rendement, en immobiliers et en infrastructures représentent 6 %, 7 % et 7 % respectivement, des actifs du Fonds d'appariement au 31 décembre 2025 pour une valeur marchande totale de 3,6 M\$. En ce qui concerne le Fonds de croissance équilibré, les expositions cibles en dette alternative à haut rendement, en immobiliers et en infrastructures sont chacune de 11 %, pour une valeur marchande totale de 16,5 M\$.

### 1. Dette alternative haut rendement

Au 31 décembre 2025, les gestionnaires en dette alternative haut rendement étaient Ares, Barings, Brookfield, Crescent, Future Standard (anciennement Portfolio Advisors), Neuberger Berman et Penfund.

Le rendement global des placements en dette alternative à haut rendement en dollar canadien a été de 1,5 % pour l'année 2025 et une valeur retranchée de 9,1 % par rapport à l'indice de référence. Les performances plus faibles de 2025 sont entre autres dues à certains prêts pour lesquels des provisions ont dû être prises. L'indice de référence est le suivant : Secured Overnight Financing Rate Index + 6 %. Considérant l'effet important de la devise en 2025 (dépréciation des devises étrangères par rapport au dollar canadien), les rendements du graphique ci-dessous sont présentés dans la devise principale du fonds. Les rendements en dollar canadien sont également indiqués en note.

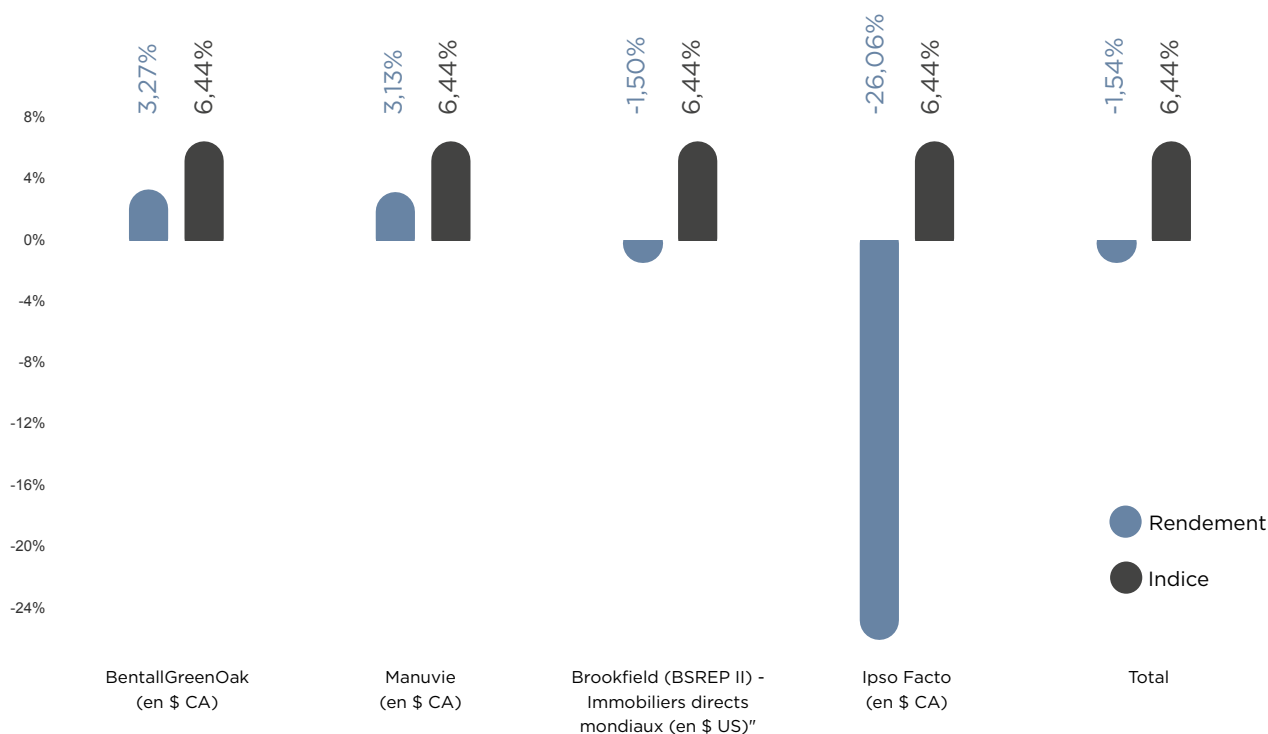


i Rendement de 2025 de -4,6% en devise canadienne.  
 ii Rendement de 2025 de 4,5% en devise canadienne.  
 iii Rendement de 2025 de -6,4% en devise canadienne.  
 iv Rendement de 2025 de 0,9% en devise canadienne.  
 v Rendement de 2025 de 1,8% en devise canadienne.  
 vi Rendement de 2025 de 4,8% en devise canadienne.  
 vii Rendement de 2025 de 3,7% en devise canadienne.

## 2. Immobiliers

Au 31 décembre 2025, les gestionnaires en immobiliers étaient BentallGreenOak, Manuvie, Brookfield, AEW ainsi qu'Ipso Facto et ont affiché un rendement en dollar canadien de -1,5 % pour l'année 2025 et une valeur retranchée de 8,0 % par rapport à l'indice de référence. L'indice de référence est l'augmentation annuelle de l'IPC + 4 %. Comme les fonds de AEW X et Brookfield – BSREP V sont en démarrage, la performance des gestionnaires n'est pas encore représentative et n'est donc pas présentée dans le graphique ci-dessous.

La performance absolue des fonds immobiliers en 2025 s'explique principalement par la baisse exercée sur les évaluations des immeubles, dans le contexte de hausse des taux d'intérêt observée au cours des dernières années. Les valorisations des immeubles se sont toutefois stabilisées en 2025. La performance du fonds d'Ipso Facto a été impactée par plusieurs provisions pour pertes annoncées au courant de l'année dans un contexte difficile pour la vente de condominiums au Québec. Le fonds d'Ipso Facto représente cependant moins de 1 % de la Fiducie globale. Pour sa part, l'indice de référence ne reflète pas le contexte de marché à court terme. L'indice constitue un meilleur comparatif à moyen et long terme. À cet effet, sur de plus longues périodes, les rendements des placements en immobiliers de la Fiducie globale sont davantage alignés aux rendements de l'indice de référence.

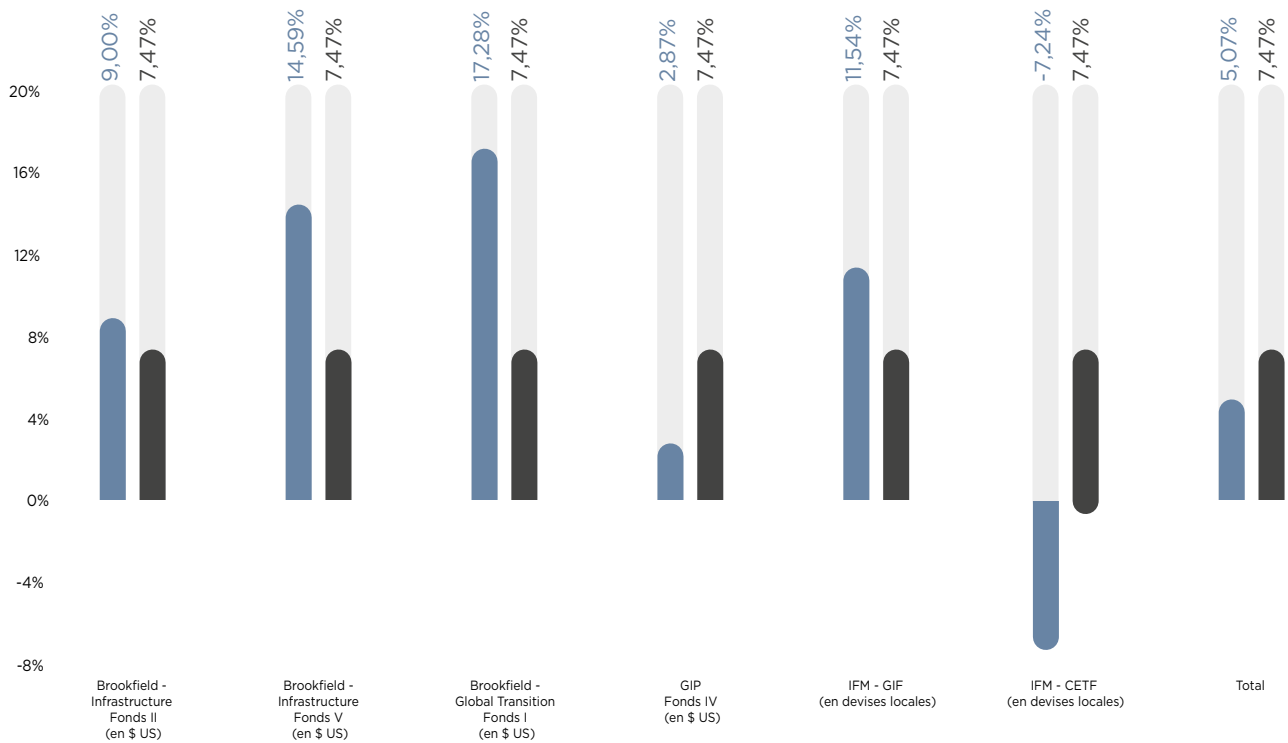


I Rendement de 2025 de -6,1% en devise canadienne.

### 3. Infrastructures

Au 31 décembre 2025, les gestionnaires en infrastructures étaient Brookfield, IFM et BlackRock (anciennement GIP).

Le rendement des placements en infrastructures en dollar canadien a été de 5,1 % pour l'année 2025 et une valeur retranchée de 2,4 % par rapport à l'indice de référence. Considérant l'effet important de la devise en 2025 (dépréciation des devises étrangères par rapport au dollar canadien), les rendements du graphique ci-dessous sont présentés en devises locales. L'indice de référence est l'augmentation annuelle de l'IPC + 5 % et il est à noter qu'une comparaison de la performance des gestionnaires est davantage pertinente à moyen et long terme.



I Rendement de 2025 de 3,9% en devise canadienne.  
 II Rendement de 2025 de 9,2% en devise canadienne.  
 III Rendement de 2025 de 11,8% en devise canadienne.  
 IV Rendement de 2025 de -2,0% en devise canadienne.  
 V Rendement de 2025 de 9,2% en devise canadienne.  
 VI Rendement de 2025 de -9,9% en devise canadienne.

## D. EFFET DE LA DEVISE AMÉRICAINNE

La Fiducie globale est exposée à plusieurs devises, dont le dollar américain qui représente l'exposition la plus importante après le dollar canadien. L'exposition totale utilisée pour la couverture de la fin 2025 était de 321 millions \$ américains. Afin de gérer le risque que représente la variation du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien pour la Fiducie globale, une stratégie de couverture d'une portion de l'exposition à la devise américaine est en place.

L'exposition au dollar américain des titres à revenu fixe est couverte à 100 %. Pour le reste de l'exposition à la devise américaine, une couverture dynamique est appliquée et le niveau de couverture a été maintenu à 50 % pour l'année 2025.

Au cours de l'année 2025, le dollar américain s'est déprécié par rapport au dollar canadien, passant de 1,44 \$CA/\$US à 1,37 \$CA/\$US. Dans ce contexte de dépréciation globale du dollar américain, les placements exposés au dollar américain ont généré des rendements inférieurs lorsque converti en dollar canadien. Cela dit, dans ce contexte, la stratégie de couverture de la devise américaine a contribué positivement au rendement global.

ÉTATS  
FINANCIERS  
DE LA CAISSE  
DE RETRAITE

RÉGIME DE RENTES DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
DES PREMIÈRES NATIONS  
31 DÉCEMBRE 2025

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
801, Grande Allée Ouest  
Bureau 350  
Québec (Québec) G1S 4Z4  
Canada

Tél. : 418-624-3333  
Télec. : 418-624-0414  
www.deloitte.ca

---

Aux membres du comité de retraite du  
Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la caisse du Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations (le « Régime »), qui comprennent l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2025 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers de la caisse »).

À notre avis, les états financiers de la caisse ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime au 31 décembre 2025, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à l'article 12 de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (Canada).

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers de la caisse » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers de la caisse au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers de la caisse, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée. Les états financiers de la caisse sont préparés dans le but d'aider l'administrateur du Régime à se conformer aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada. En conséquence, il est possible que les états financiers de la caisse ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

---

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers de la caisse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de la caisse conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à l'article 12 de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (Canada), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers de la caisse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers de la caisse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers de la caisse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de la caisse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de la caisse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de la caisse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- 
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de la caisse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
  - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de la caisse, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers de la caisse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.-L./s.r.l.*

Le 28 mai 2026

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130560

# ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS DE LA CAISSE DE RETRAITE

Au 31 décembre 2025

	Notes	2025 \$	2024 \$
<b>Actif</b>			
Unités détenues à la fiducie globale	3	<b>72 004 752</b>	56 552 213
Débiteurs			
Cotisations à recevoir	4		
Salariés		<b>324 200</b>	153 604
Employeurs		<b>510 480</b>	307 208
Employeurs - Cotisations spéciales	11	—	8 000 000
Intérêts et dividendes à recevoir		<b>79 203</b>	70 729
Taxes à recevoir sur intrants		<b>38 497</b>	34 250
Entité apparentée – Régime des Bénéfices			
Autochtone		<b>15 325</b>	30 640
Frais payés d'avance		<b>2 977</b>	2 977
Trésorerie		<b>307 614</b>	206 500
		<b>73 283 048</b>	65 358 121
<b>Passif</b>			
À court terme			
Créditeurs			
Créditeurs et frais courus		<b>45 635</b>	57 597
		<b>45 635</b>	57 597
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>			
		<b>73 237 413</b>	65 300 524

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers de la caisse.

Au nom du Comité de retraite

\_\_\_\_\_, membre

\_\_\_\_\_, membre

# ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS DE LA CAISSE DE RETRAITE

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Notes	2025 \$	2024 \$
<b>Augmentation de l'actif net</b>			
Revenus de placements provenant des unités détenues par l'entremise de la fiducie globale	3	4 413 744	3 593 956
Revenus autres		17 025	3 835
Cotisations			
Salariés	4	1 810 858	1 246 080
Salariés - Cotisations spéciales	11	489 256	—
Employeurs		3 526 916	2 488 163
Employeurs - Cotisations spéciales	11	—	8 000 000
Employeurs - Cotisation d'équilibre		94 800	—
Rachat de services passés		13 391	72 881
		<b>10 365 990</b>	<b>15 404 915</b>
<b>Diminution de l'actif net</b>			
Frais d'administration			
Frais de gestion	7	215 000	200 000
Honoraires de gestion des placements	8	141 451	115 888
Honoraires - Actulaires		140 089	216 417
Honoraires - Audit		20 800	20 000
Honoraires - Autres		741	—
Frais d'assemblée et réunions de comités		99 849	96 624
Bureau du surintendant des institutions financières		3 876	3 355
Promotion et développement		6 624	7 760
		<b>628 430</b>	<b>660 044</b>
Prestations versées		<b>1 385 751</b>	<b>1 395 572</b>
Remboursements et transferts			
Remboursements de cotisations en espèces		68 330	86 450
Remboursements à des institutions financières		24 806	91 991
Autres transferts		321 784	191 470
		<b>2 429 101</b>	<b>2 425 527</b>
Augmentation nette de l'actif net		<b>7 936 889</b>	<b>12 979 388</b>
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice		<b>65 300 524</b>	<b>52 321 136</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice</b>		<b>73 237 413</b>	<b>65 300 524</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers de la caisse.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2025

## 1. Description du Régime

La description du Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations (le « Régime ») fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Pour obtenir l'information complète, on se référera au texte de la réglementation du Régime.

### *Généralités*

Le Régime offre à l'ensemble des policiers, pompiers et constables spéciaux un régime de retraite contributif à prestations déterminées. En vertu de ce Régime, les cotisations sont versées par les employeurs et les adhérents. Le taux de cotisation des participants varie selon qu'ils cotisent ou non au Régime de rentes du Québec ou au Régime de pensions du Canada. De plus, une cotisation spéciale temporaire additionnelle des participants de 3,5 % des salaires doit être versée pour la période comprise entre le 6 avril 2025 et le 31 mars 2029. L'employeur admissible est, généralement, une bande ou un organisme contrôlé par un ou des autochtones dont la demande d'adhésion au Régime a été acceptée par le Comité de retraite. Le Régime est enregistré conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (Canada)*, au numéro 55864.

### *Politique de capitalisation*

En vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (Canada)*, les employeurs participants du Régime doivent financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle annuelle ou selon l'approbation du Comité de retraite (note 6).

### *Date normale de retraite*

La date normale de retraite est l'année où le participant atteint l'âge de 65 ans.

### *Prestations au titre des services*

Les prestations au titre des services sont calculées à partir du nombre d'années de contribution, multiplié par 2,00 % de la moyenne des trois meilleures années de salaire, pour toutes les années de participation. À la rente de base s'ajoute une rente temporaire jusqu'à l'âge de 65 ans équivalant à 0,25 % de la moyenne des trois meilleures années de salaire par année de contribution reconnue au 31 décembre 2001. Finalement, pour le participant qui cotise au Régime de rentes du Québec ou au Régime de pensions du Canada, la rente diminue à 65 ans de 0,7 % de la moyenne des trois meilleures années de salaire, jusqu'à concurrence du MGA final moyen trois ans, multiplié par le nombre d'années de contribution.

### *Indexation après la retraite*

Pour les participants ayant pris leur retraite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les rentes sont indexées annuellement de 1,5 %. Pour les participants ayant pris ou qui prendront leur retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'indexation des rentes de 1,5 % est actuellement garantie jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2030 inclusivement.

### *Prestations aux survivants*

Le conjoint recevra une rente égale à 66  $\frac{2}{3}$  % de la rente déterminée plus une majoration de 33  $\frac{1}{3}$  % par enfant jusqu'à concurrence de 100 %. S'il n'y a pas de conjoint, la valeur des acquis est payable aux bénéficiaires.

### 1. Description du Régime (suite)

#### *Prestations pour retraite anticipée*

Tout participant peut prendre une retraite anticipée sans réduction actuarielle s'il respecte certaines conditions. D'autre part, il est aussi possible de prendre une retraite anticipée avec réduction à compter de dix années avant la date de retraite, sans réduction.

#### *Prestation et remboursement en cas de retraite*

L'adhérent qui cesse d'être employé a droit à la valeur de ses acquis. Toutefois, s'il est admissible à recevoir une rente, il ne peut obtenir de remboursement, sauf si sa rente est inférieure à 4 % du maximum des gains admissibles.

#### *Impôts*

Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est exempté d'impôt.

#### *Gestion des avoirs confiés à la fiducie globale*

Les unités sont exprimées en nombre de parts du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale. Chaque part confère à son détenteur une participation à l'actif net et aux revenus du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale. La fiducie globale a été créée auprès du gardien de valeurs, Fiducie Desjardins, de manière à administrer d'autres régimes de retraite avec une politique de placement commune.

### 2. Méthodes comptables

#### *Mode de présentation*

Les états financiers de la caisse ont été établis selon les principales méthodes comptables décrites ci-dessous afin de satisfaire aux exigences comptables prescrites par l'article 12 de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (Canada). Les méthodes comptables utilisées pour l'établissement des états financiers de la caisse s'écartent des Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite du fait qu'elles n'incluent pas les obligations au titre des prestations de retraite du Régime et les informations connexes à fournir. En conséquence, les états financiers de la caisse ne visent pas à montrer si les actifs du Régime sont suffisants pour satisfaire aux obligations au titre du Régime.

Le Régime a aussi choisi de se conformer aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé contenues dans la Partie II du *Manuel de CPA Canada* pour les méthodes comptables qui ne concernent pas son portefeuille de placements pour autant que ces normes n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

#### *Placements*

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur. La variation de l'écart entre le coût des placements et leur valeur au début et à la fin de l'exercice est portée au poste Revenus de placements provenant des unités détenues par l'entremise de la fiducie globale.

## 2. Méthodes comptables (suite)

### *Autres instruments financiers*

Les autres actifs financiers et passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le Régime devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements et des instruments financiers dérivés. Le cours de la valeur reçue de la contrepartie bancaire tient lieu de juste valeur pour des instruments financiers dérivés.

### *Conversion de devises*

Les éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, au poste Revenus de placements provenant des unités détenues par l'entremise de la fiducie globale.

### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers de la caisse exige que l'administrateur fasse des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers de la caisse. Ces mêmes estimations ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers de la caisse. Parmi les principales composantes des états financiers de la caisse exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure l'évaluation de la juste valeur des placements. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

## 3. Unités détenues par l'entremise de la fiducie globale

La structure des placements de la fiducie globale a été modifiée en 2018. Les actifs du Régime sont maintenant investis dans deux fonds distincts créés à l'intérieur de la fiducie globale appelés fonds de croissance et fonds d'appariement. La garde des titres est confiée à Fiducie Desjardins. Les unités détenues par le Régime dans les fonds de la fiducie globale se détaillent comme suit :

	<b>2025</b>	2024
	\$	\$
Fonds d'appariement (1 969 208,8682 unités représentant 5,69 %), (2 001 371,6702 unités représentant 5,58 % en 2024)	<b>19 132 710</b>	20 548 386
Fonds de croissance (5 082 399,5273 unités représentant 5,35 %), (3 304 424,0780 unités représentant 4,36 % en 2024)	<b>52 872 042</b>	36 003 827
	<b>72 004 752</b>	56 552 213

### 3. Unités détenues par l'entremise de la fiducie globale (suite)

La composition des unités détenues par le Régime par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale se compose comme suit :

	<b>2025</b>	2024
	\$	\$
Trésorerie détenue aux fins de placements	<b>2 565 391</b>	978 770
Marché monétaire	<b>25 070</b>	53 501
Obligations canadiennes (rendement variant de 2,10 % à 6,15 %)	<b>16 136 052</b>	15 728 220
Obligations étrangères (rendement 5,23 %)	<b>74 563</b>	—
Dettes privées	<b>7 561 045</b>	6 411 913
Actions canadiennes	<b>5 298 933</b>	3 320 885
Actions américaines	<b>7 906 165</b>	—
Actions mondiales	<b>6 379 100</b>	5 793 549
Fonds de placements étrangers		
Fonds d'actions mondiales de grande capitalisation	<b>2 621 419</b>	2 772 239
Fonds d'actions mondiales de petite capitalisation	—	1 964 460
Fonds de pays émergents	<b>2 494 225</b>	2 018 911
Placements alternatifs		
Fonds immobiliers	<b>5 627 250</b>	4 641 768
Fonds d'infrastructures	<b>8 614 893</b>	6 953 944
Dettes alternatives à haut rendement	<b>6 097 577</b>	5 585 058
Placements privés	<b>533 703</b>	450 911
Contrat à terme sur devises (note 10)	<b>69 366</b>	(121 916)
	<b>72 004 752</b>	56 552 213

Les revenus générés par la composition des placements détenus par le Régime se détaillent comme suit :

	<b>2025</b>	2024
	\$	\$
Revenus de placement	<b>736 704</b>	501 977
Gains et pertes sur la cession de placement et variation de la juste valeur des placements au cours de l'exercice	<b>3 677 040</b>	3 091 979
	<b>4 413 744</b>	3 593 956

#### **4. Politique de capitalisation**

En vertu du Régime, la cotisation des adhérents est de 9,5 % pour les employés ne cotisant pas à Retraite Québec, et de 8,0 % pour les employés cotisant à Retraite Québec. L'employeur doit fournir le solde nécessaire, déterminé selon des évaluations actuarielles, pour que les prestations soient totalement constituées.

Jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle, la cotisation de l'employeur est établie à 200,0 % de la cotisation des adhérents. L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation a été réalisée par Normandin Beaudry au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### **5. Engagements**

En vertu d'ententes conclues avec des gestionnaires de portefeuille et un gardien de valeurs, le Régime s'est engagé à verser à ces derniers des frais basés sur un pourcentage de la juste valeur de l'actif sous gestion. Ces ententes peuvent être résiliées sur préavis de 30 jours.

Le Comité de retraite s'est engagé, par l'entremise de la fiducie globale, à investir des montants dans des placements privés en procédant par appel de capital. En date du 31 décembre 2025, les montants suivants restent à être appelés :

- 1 900 000 \$ dans la Société en commandite Ipso Facto VII;
- 7 600 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Global Transition Fund;
- 600 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Infrastructure Fund II;
- 10 900 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Infrastructure Fund V;
- 8 700 000 \$ américains dans le fonds Crescent – CDL III;
- 26 000 000 \$ américains dans le fonds Crescent – CDL IV;
- 9 000 000 \$ américains dans le fonds Crescent – CCS VIII;
- 4 700 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Real Estate Finance Fund V;
- 15 000 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Real Estate Finance Fund VI;
- 3 300 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Strategic Real Estate Partners II;
- 24 600 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Strategic Real Estate Partners V;
- 100 000 \$ dans le fonds Fiera Dette Privée Fonds VI;
- 16 400 000 \$ américains dans le fonds AEW Partners Real Estate Fund X;
- 6 900 000 \$ dans le fonds Penfund VI;
- 14 000 000 \$ dans le fonds Penfund VII;
- 3 800 000 \$ américains dans le fonds GIP Infrastructure Fund IV;
- 4 000 000 \$ américains dans le fonds Neuberger Berman Fund IV (sans levier);
- 15 600 000 \$ américains dans le fonds Neuberger Berman Fund V (sans levier);
- 1 200 000 \$ américains dans le fonds Neuberger Berman Fund IV (avec levier);
- 30 000 000 \$ américains dans le fonds Neuberger Berman SOF VI;
- 5 300 000 \$ américains dans le fonds Portfolio Advisors PADCOF III;
- 18 800 000 \$ américains dans le fonds Portfolio Advisors PASF V;
- 1 100 000 \$ américains dans le fonds Ares IV.

Ces montants représentent les engagements totaux à être déployés par la fiducie globale par l'entremise du fonds d'appariement et du fonds de croissance. Le Régime détient environ 5,69 % du nombre total d'unités du fonds d'appariement et 5,35 % du nombre total d'unités par du fonds de croissance.

### 6. Gestion du capital

La gestion du capital du Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme. Le Régime gère ses placements afin de générer un rendement permettant d'atteindre cet objectif. Le Comité de retraite a établi une politique de placement afin d'encadrer les gestionnaires de portefeuille vers l'atteinte de cet objectif.

Une évaluation actuarielle doit être déposée auprès de l'autorité de réglementation au moins tous les trois ans. Dans le cas où le Régime est déficitaire, une évaluation actuarielle comprenant un plan d'élimination de tout déficit doit être déposée auprès de l'autorité de réglementation tous les ans.

### 7. Opérations entre entités apparentées

Au cours de l'exercice, le Régime a versé des frais de gestion de 215 000 \$ (200 000 \$ en 2024) à RBA, Groupe financier. De plus, des transactions ont été effectuées entre le Régime et le RBA. Elles ont été effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

### 8. Honoraires de gestion des placements

Les honoraires de gestion des placements, apparaissant dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, représentent les frais de gestion payés directement par la fiducie globale du Régime des Bénéfices Autochtone. Pour certains investissements en fonds communs et en placements privés (immobiliers, infrastructures, dette alternative à haut rendement, placements privés et dette privée), les honoraires de base et de performance des gestionnaires sont prélevés à même la juste valeur des parts détenues par la fiducie globale dans l'année courante où ils surviennent.

### 9. Instruments financiers

Le Régime est exposé aux risques suivants relatifs à l'utilisation d'instruments financiers : le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. L'analyse suivante permet d'évaluer les risques au 31 décembre 2025.

L'objectif de la gestion des risques consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à minimiser la possibilité d'une réduction de la valeur totale du Régime et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Les fiduciaires gèrent également les risques de liquidité de façon à s'assurer des liquidités suffisantes pour effectuer les paiements de prestations à court terme et pour permettre de rajuster la composition de l'actif en cas de changements du marché.

#### *Politique*

Par l'entremise de son comité de placement, le Comité de retraite a élaboré une politique de placement qui précise les modalités de placements du Régime. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans la politique et en conformité avec les lois pertinentes. La politique est revue au moins une fois par année.

La politique de placement comprend les lignes directrices sur la composition de l'actif et la répartition des risques tolérés. On y retrouve également les restrictions propres aux placements, par exemple l'exposition maximale permise auprès d'un émetteur unique, les exigences de liquidités et la gestion des devises. La politique précise également les contreparties autorisées, les exigences en matière d'approbation préalable des transactions ainsi que les montants limites de celles-ci.

## 9. Instruments financiers (suite)

### *Politique (suite)*

Le comité de placement se réunit régulièrement afin d'évaluer les risques de placement associés au portefeuille et d'établir les plans d'action, le cas échéant.

La stratégie de gestion des risques du Régime n'a pas été modifiée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

### *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers du Régime fluctuent en raison de variations des prix du marché.

Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Le Régime est exposé à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

#### a) Risque de change

Le risque de change provient des placements du Régime, par l'intermédiaire des unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale, libellés en devises étrangères. Au 31 décembre 2025, l'exposition au risque de change est de 28 809 467 \$ (27 204 954 \$ au 31 décembre 2024) en dollars canadiens. La devise américaine est couverte à 42 % par un contrat de change (note 10). L'incidence d'une variation de 1 % du taux de change entre le dollar canadien et toute autre devise sur les unités détenues par l'entremise de la fiducie globale et l'actif net au 31 décembre 2025 serait de 285 242 \$ (269 356 \$ au 31 décembre 2024).

#### b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif du Régime. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt influent sur la juste valeur de l'actif du Régime.

Une diminution ou une augmentation de 1 % des taux d'intérêt entraînerait respectivement une augmentation ou une diminution de 3 455 938 \$ (3 350 179 \$ au 31 décembre 2024) de la valeur des unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale représentées par des titres à revenu fixe et l'actif net au 31 décembre 2025.

#### c) Risque de prix autre

Le Régime gère le risque de prix autre principalement par la diversification de la composition des placements détenus par l'entremise de la fiducie globale dans différents secteurs et par diverses stratégies de placements.

L'incidence d'une variation de 10 % des cours du marché sur les unités de la fiducie globale représentées par des placements en actions au 31 décembre 2025 serait d'environ 2 523 355 \$ (1 634 331 \$ au 31 décembre 2024).

### *Risque de crédit*

La concentration du risque de crédit existe lorsqu'une partie significative du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques similaires ou obéissant à des variations semblables reliées aux conditions économiques ou politiques. Le Régime a établi une politique de placement à laquelle doivent se conformer les gestionnaires de portefeuille, ce qui lui permet de se protéger contre le risque de crédit.

Les principaux actifs financiers du Régime comprennent la trésorerie, les débiteurs et les unités détenues par l'entremise de la fiducie globale, lesquels sont assujettis au risque de crédit directement ou indirectement. La valeur comptable des actifs financiers à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations représente le risque de crédit maximal à la date de fin d'exercice.

### 9. Instruments financiers (suite)

#### *Risque de crédit (suite)*

Le risque de crédit indirect du Régime est principalement imputable à ses placements en obligations détenus par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale.

Le risque de crédit indirect lié aux unités détenues par l'entremise de la fiducie globale et représentées par des obligations est limité, puisqu'en vertu de la politique de placements, les obligations canadiennes doivent être émises ou garanties par le gouvernement du Canada, une province, une municipalité ou une société (pouvant être libellées en devises étrangères). Les obligations de toute société doivent avoir une cote minimale de BBB telle que définie par la cote la plus élevée de DBRS ou Standard & Poor's, ou son équivalent.

Au 31 décembre 2025, le risque de crédit indirect du Régime est, pour une grande part, concentré auprès des gouvernements provinciaux et des municipalités et autres sociétés. Cette concentration découle du fait que le Régime détient, par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale, 64 580 \$ (66 542 \$ au 31 décembre 2024) de titres émis par le gouvernement fédéral, 13 421 227 \$ (13 314 502 \$ au 31 décembre 2024) de titres émis par des gouvernements provinciaux et 2 724 808 \$ (2 347 177 \$ au 31 décembre 2024) de titres émis par des municipalités et autres sociétés.

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers courants, incluant le versement des prestations, et pour acquérir des placements de façon rapide et rentable.

Les liquidités du Régime sont analysées hebdomadairement afin de s'assurer que le Régime garde un coussin de liquidité suffisant de son actif sous forme d'actifs très liquides tels que la trésorerie. Le Régime détient, par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale, un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des gouvernements provinciaux, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue de ses flux de trésorerie.

#### *Juste valeur*

La juste valeur de la trésorerie, des débiteurs et des comptes créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

#### *Hiérarchie des évaluations à la juste valeur*

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 – Évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – Techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 – Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

**9. Instruments financiers (suite)**

*Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)*

Les tableaux suivants présentent la composition des unités détenues par le Régime par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale. Ces unités sont comptabilisées à la juste valeur à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations :

				2025
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Unités détenues à la fiducie globale				
Trésorerie détenue aux fins de placements	<b>2 565 391</b>	—	—	<b>2 565 391</b>
Marché monétaire	<b>25 070</b>	—	—	<b>25 070</b>
Obligations canadiennes	—	<b>16 136 052</b>	—	<b>16 136 052</b>
Obligations étrangères	—	<b>74 563</b>	—	<b>74 563</b>
Dettes privées	—	—	<b>7 561 045</b>	<b>7 561 045</b>
Actions canadiennes	<b>5 298 933</b>	—	—	<b>5 298 933</b>
Actions américaines	<b>7 906 165</b>	—	—	<b>7 906 165</b>
Actions mondiales	<b>6 379 100</b>	—	—	<b>6 379 100</b>
Fonds d'actions mondiales de grande capitalisation	<b>2 621 419</b>	—	—	<b>2 621 419</b>
Fonds de pays émergents	—	<b>2 494 225</b>	—	<b>2 494 225</b>
Fonds immobiliers	—	—	<b>5 627 250</b>	<b>5 627 250</b>
Fonds d'infrastructures	—	—	<b>8 614 893</b>	<b>8 614 893</b>
Dettes alternatives à haut rendement	—	—	<b>6 097 577</b>	<b>6 097 577</b>
Placements privés	—	—	<b>533 703</b>	<b>533 703</b>
Contrat à terme sur devises	—	<b>69 366</b>	—	<b>69 366</b>
<b>Total</b>	<b>24 796 078</b>	<b>18 774 206</b>	<b>28 434 468</b>	<b>72 004 752</b>

**9. Instruments financiers (suite)**

*Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)*

				2024
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Unités détenues à la fiducie globale				
Trésorerie détenue aux fins de placements	978 770	—	—	978 770
Marché monétaire	53 501	—	—	53 501
Obligations canadiennes	—	15 728 220	—	15 728 220
Dettes privées	—	—	6 411 913	6 411 913
Actions canadiennes	3 320 885	—	—	3 320 885
Actions mondiales	5 793 549	—	—	5 793 549
Fonds d'actions mondiales de grande capitalisation	2 772 239	—	—	2 772 239
Fonds d'actions mondiales de petite capitalisation	—	1 964 460	—	1 964 460
Fonds de pays émergents	—	2 018 911	—	2 018 911
Fonds immobiliers	—	—	4 641 768	4 641 768
Fonds d'infrastructures	—	—	6 953 944	6 653 944
Dettes alternatives à haut rendement	—	—	5 585 058	5 585 058
Placements privés	—	—	450 911	450 911
Contrat à terme sur devises	—	(121 916)	—	(121 916)
<b>Total</b>	<b>12 918 944</b>	<b>19 589 675</b>	<b>24 043 594</b>	<b>56 552 913</b>

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les niveaux 1 et 2.

**9. Instruments financiers (suite)**

*Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)*

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

	<b>2025</b>				
	<b>Dettes privées</b>	<b>Fonds immobiliers</b>	<b>Fonds d'infra- structures</b>	<b>Placements privés</b>	<b>Dettes alternatives à haut rendement</b>
	\$	\$	\$	\$	\$
Juste valeur au début	<b>6 411 913</b>	<b>4 641 768</b>	<b>6 953 944</b>	<b>450 911</b>	<b>5 585 058</b>
Variation de la juste valeur des placements	<b>(134 999)</b>	<b>(157 822)</b>	<b>304 326</b>	<b>18 672</b>	<b>185 506</b>
Achats / ventes / distributions / dividendes réinvestis	<b>1 284 131</b>	<b>1 143 304</b>	<b>1 356 623</b>	<b>64 120</b>	<b>327 013</b>
Juste valeur à la fin	<b>7 561 045</b>	<b>5 627 250</b>	<b>8 614 893</b>	<b>533 703</b>	<b>6 097 577</b>

	2024				
	Dettes privées	Fonds immobiliers	Fonds d'infra- structures	Placements privés	Dettes alternatives à haut rendement
	\$	\$	\$	\$	\$
Juste valeur au début	5 462 576	4 746 438	5 132 507	—	4 546 563
Variation de la juste valeur des placements	(1 760 354)	(816 117)	954 581	77 626	250 329
Achats / ventes / distributions / dividendes réinvestis	2 709 691	711 447	866 856	373 285	788 166
Juste valeur à la fin	6 411 913	4 641 768	6 953 944	450 911	5 585 058

### 10. Instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2025, le Régime détient, par l'intermédiaire de ses unités détenues dans le fonds d'appariement de la fiducie globale, un contrat de change sur devises (contrat vendeur en dollars américains), échéant le 18 mars 2026, d'un montant nominal de référence de 45 200 000 \$ US. Ce montant représente la détention totale de la fiducie globale alors que le Régime détient environ 5,69 % du nombre total d'unités émises par le fonds d'appariement.

Au 31 décembre 2025, le Régime détient, par l'intermédiaire de ses unités détenues dans le fonds de croissance de la fiducie globale, un contrat de change sur devises (contrat vendeur en dollars américains), échéant le 18 mars 2026, d'un montant nominal de référence de 179 609 282 \$ US. Ce montant représente la détention totale de la fiducie globale alors que le Régime détient environ 5,35 % du nombre total d'unités émises par le fonds de croissance.

Au 31 décembre 2024, le Régime détient, par l'intermédiaire de ses unités détenues dans le fonds d'appariement de la fiducie globale, un contrat de change sur devises (contrat vendeur en dollars américains), échéant le 19 mars 2025, d'un montant nominal de référence de 43 300 000 \$ US. Ce montant représente la détention totale de la fiducie globale alors que le Régime détient environ 5,58 % du nombre total d'unités émises par le fonds d'appariement.

Au 31 décembre 2024, le Régime détient, par l'intermédiaire de ses unités détenues dans le fonds de croissance de la fiducie globale, un contrat de change sur devises (contrat vendeur en dollars américains), échéant le 19 mars 2025, d'un montant nominal de référence de 134 200 000 \$ US. Ce montant représente la détention totale de la fiducie globale alors que le Régime détient environ 4,36 % du nombre total d'unités émises par le fonds de croissance.

Les gains ou les pertes résultant des fluctuations de la juste valeur des contrats de change sur devises sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, dans le poste Revenus de placements provenant des unités détenues par l'entremise de la fiducie globale.

### 11. Cotisations spéciales

Des discussions ont eu lieu avec le comité de retraite en 2024 au sujet de l'incidence des hausses salariales passées et à venir sur le régime de retraite. Divers scénarios ont été analysés par le comité de retraite afin de rétablir la situation financière du régime. En juillet 2024, des communications avec les employeurs ont eu lieu quant à la solution envisagée par le comité de retraite, à savoir la mise en place d'une cotisation spéciale de la part des employeurs et des employés. En décembre 2024, le comité de retraite a pris position et choisi d'aller de l'avant avec la solution envisagée et une cotisation spéciale de la part des employeurs a donc été comptabilisée durant l'exercice. La part des employés sera prélevée à travers des cotisations spéciales additionnelles équivalentes à 3,5 % des salaires sur une période de 4 ans, soit d'avril 2025 à mars 2029.



2936, rue de la Faune, bureau 202  
Wendake (Québec) G0A 4V0

**T 418 847-1840** • 1 888 242-0277

**F 418 847-3990**

**[rbagroupefinancier.com](http://rbagroupefinancier.com)**

**RRSPPN**  
Régime de rentes de la sécurité  
publique des Premières Nations



**FNPSP**  
First Nations Public Security  
Pension Plan